

MAIRIE DE GRISSAN



L'ESPRIT DU SUD

CONCOURS ARTISTIQUE

« L'esprit du sud »

2023

Service culture

Département de l'AUDE

Mairie de Gruissan – Rue Jules Ferry – 11430 Gruissan
Tél : 04 68 75 21 21 • Fax : 04 68 75 21 39
ville-gruissan.fr

1. Commanditaire

Porteur du projet : Mairie de Gruissan

Représentant légal : CODORNIOU Didier, Maire de Gruissan

Référent : Service culture

Contact : 04 68 65 09 10, Aman Johanna

Adresse : Hôtel de ville, Bd Victor Hugo 11430 Gruissan

2. Contexte

2.1 Le territoire

La ville de Gruissan, ancien village de pêcheurs à l'architecture traditionnelle du Languedoc méditerranéen est également une station balnéaire de la Méditerranée. Son port, classé « Patrimoine du XXe siècle » fut construit en 1973 lors de la mission d'aménagement du littoral. Ses plages des chalets édifiés début XXème siècle par les résidents, la tour Barberousse vestige du château fort, les sports de glisse, le massif de la Clape et ses vignes constituent le patrimoine naturel et architectural de ce territoire.

2.2 La politique culturelle

La commune de Gruissan mène une politique culturelle visant à mettre en lien les actions municipales associatives et celles de l'office du tourisme au service de la transmission du patrimoine culturel, artistique et traditionnel.

Dans ce cadre la ville de Gruissan développe un pôle culturel composé du Palais des congrès, l'Espace d'art contemporain, la Médiathèque municipale, le Cube à musique ainsi que le Cinéma Pierre Richard. En complément, la ville de Gruissan porte tout au long de l'année des événements culturels en partenariats avec des acteurs locaux voire régionaux et nationaux.

2.3 Concours

Ce concours a pour objectif de favoriser la création et la diffusion d'œuvres artistiques sur le territoire et plus particulièrement dans les rues de la Ville de Gruissan.

3. Candidature

3.1 Modalité de participation

Ce concours d'art visuel s'adresse à tout artiste amateur ou professionnel quelle que soit sa provenance géographique, souhaitant créer et diffuser sa création.

La thématique choisie pour cette 3^{ème} édition du concours est « Entre terre et mer ». Les médiums suivants sont acceptés : photographie, peinture, dessin, estampe, ou collage pris en photographie. L'œuvre doit être au format paysage ou portrait et proportionnelle à un format A4.

L'œuvre accompagnée de la fiche de renseignement en annexe dûment complétée doivent être envoyés via la plateforme [Wetransfer](https://www.wetransfer.com) à l'adresse espaceartcontemporain@ville-gruissan.fr. Les formats acceptés sont les suivants: jpg, png ou pdf. La taille maximale des fichiers ne doit pas excéder 2 Go.

Ne seront pas acceptées :

- Les œuvres n'appartenant pas à l'artiste lui-même
- Les fichiers reçus en dehors des délais
- Les fichiers qui ne sont pas au format jpg, png ou pdf
- Les œuvres hors format
- Les œuvres ne répondant pas à la thématique
- Les œuvres vidéo ou sonore
- Les fichiers dépassant la taille de 2 Go
- Tout dossier incomplet

3.2 Sélection

Les œuvres reçues feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus. Les œuvres sélectionnées seront présentées lors d'une exposition itinérante en extérieur de juin à novembre 2023 dans la Ville de Gruissan. Les œuvres sélectionnées seront soumises au vote du public via l'application Gruissan mobile ainsi qu'au vote du Conseil municipal des enfants de Gruissan 2022/2023.

Les reproductions des œuvres seront restituées aux artistes à l'issue de leur exposition en janvier 2024. En participant à ce concours, l'artiste donne son autorisation pour la reproduction de l'œuvre.

Trois prix décernés :

- 1er Prix du Public : 250 euros
- 2ème Prix du Public : 150 euros
- Prix de la jeunesse : 100 euros

Critère de sélection :

- La qualité et l'originalité de l'œuvre
- La pertinence et la capacité à répondre à la thématique indiquée
- La présentation du sujet

3.3 Planning

- **Date limite de candidature** : le dimanche 11 juin 2023
- **Annonce de la sélection du jury** : le 19 juin 2023
- **Restitution en public** : de juillet à novembre 2023
- **Vote du public en ligne** : du 19 juin au 10 septembre 2023
- **Remise des prix** : lors des journées du patrimoine à Gruissan le dimanche 17 septembre

Annexe – Fiche de renseignement

Participant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale :

Mail :

Téléphone :

Site internet :

Projet :

Intitulé du projet :

Date de réalisation :

Technique :

Descriptif de l'œuvre :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au service culture de la mairie de Gruissan pour traiter les inscriptions au concours. Les destinataires de ces données sont le Mairie de Gruissan. Les données sont conservées pour la durée du concours.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par courriel à espaceartcontemporain@ville-gruissan.fr